

**Association des Éleveurs de Bovins de Boucherie
Saguenay - Lac-St-Jean - Côte Nord**

440 Lac Sébastien, Falardeau, Qc, GOV 1C0. Tél./Fax : (418) 673-7401

Echo-Bœuf, Printemps 2004

Comité Anti-Reboisement

La forêt privée : L'AUTRE RÉALITÉ

RÉSUMÉ

Dans l'ensemble du Québec, la forêt privée a grugé bon an mal an près de 15,000 hectares de terres à potentiel agricole de qualité. Cet aménagement insidieux du territoire s'est déroulé tout au cours des trente dernières années sous l'impulsion de généreux budgets en provenance de fonds publics. Les promoteurs de cette contraction de notre territoire agricole, abrités au sein de l'UPA, la Fédération des producteurs de bois du Québec, alliés aux MRC par l'attrait des budgets en provenance du MRN en sont les principaux responsables. Ces promoteurs forestiers ont développé des stratégies agressives et bien orchestrées de propagande dont quantité de rumeurs rocambolesques à tous les niveaux visant à démontrer que les buts poursuivis constituent un important moteur de développement économique pour les régions. L'analyse des chiffres présentés ci-dessous démontre bien au contraire que le programme de reboisement des terres agricoles du MRN est ni plus ni moins un système d'aide sociale qui a pour effet

d'appauvrir et de scléroser nos communautés rurales. Largement grâce au lobbying politique de l'UPA, ce programme permet à de nombreux urbains de souvent contourner l'esprit de la loi sur la protection du territoire agricole, tout en se prévalant de déductions fiscales souvent afin d'accumuler un fonds de retraite supplémentaire à même les deniers publics et la spéculation foncière.

PROBLÉMATIQUE

Au Québec au cours des dernières décennies de nombreux boisés de fermes sont passés majoritairement aux mains de cols bleus et blancs à la recherche d'espaces d'amusement ou d'investissements spéculatifs. Plus localement au Saguenay-Lac-St-Jean, selon les données du MAPAQ, le nombre d'exploitants agricoles détenant un boisé est passé de 1291 à 691 de 1987 à 1997. Pour la même période ces superficies boisées ont passé de 73,582 à 43,764 hectares. En seulement dix ans on assiste donc à une réduction de près de 50% du nombre de propriétaires exploitants agricoles et des superficies boisées détenues par ceux-ci. Les tendances sont sensiblement les mêmes pour l'ensemble de la province car selon les chiffres officiels récents de l'UPA, près de 130,000 propriétaires de boisés privés possèdent une superficie de plus de quatre (4) hectares. D'autre part, pour l'ensemble de la province le nombre d'entreprises agricoles se situe actuellement à la barre des 30,000 tandis que pour notre région les statistiques de l'année 2003 révèlent que ce nombre est de 1088. Pour l'ensemble de la province la présente tendance temporelle du nombre d'entreprises agricoles se caractérise par la perte hebdomadaire d'environ 10 fermes, c'est-à-dire environ 500 par année. Pour l'ensemble du Québec, le nombre d'exploitations agricoles se chiffrait à 61,257 en 1971, soit deux fois plus que ce que nous connaissons maintenant. Quant aux tendances temporelles des superficies agricoles du Québec, elles sont passées de 4,371,000 ha à 3,417,026 ha de 1971 à 2001 pour des pertes totales de toutes natures de 953,974 ha incluant les 400,000 ha, sur un total de 500,000 ha

reboisés par le secteur de la forêt privée. Selon une récente étude des spécialistes du MRN (*Comité pour l'intensification de l'aménagement forestier*) cette contraction du domaine agricole aurait coûté à l'État plus d'un milliard de dollars en subventions.

À long terme les statistiques démontrent que le nombre d'entreprises agricoles et des surfaces cultivées diminuent constamment par rapport au secteur de la forêt privée qui semble recruter de plus en plus d'adeptes et de superficies. Cette tendance coïncide avec le déclin socio-économique qui caractérise les régions périphériques. De plus, ces régions font face depuis un certain nombre d'années à une dépopulation constante se traduisant principalement par l'exode de la génération montante à la recherche d'un monde meilleur dans les grands centres urbains.

LES DONNÉES : Forêt privée

Au Saguenay-Lac-St-Jean le domaine de la forêt privée couvre une superficie totale de près de 400,000 ha. Selon les deux agences de mise en valeur de la forêt privée de la région 02, ces superficies sont détenues par environ 6,000 propriétaires dont moins de 10% sont du domaine agricole. Les statistiques publiées par la Fédération des producteurs de bois du Québec (*Forêt de chez nous*, Sept. 2003, p.9), rapportent que pour l'année 2002 l'ensemble des bois mis en marché par ces 6 000 propriétaires totalise 253,400 m³, soit un revenu brut (@50\$/m³) total d'environ 12.6 M\$ pour la région. Ces mêmes données nous permettent d'estimer le revenu moyen annuel des 6000 propriétaires à environ \$2112 et les rendements des recettes monétaires à l'hectare à \$31.50 pour une moyenne du volume des récoltes de 0.63 m³/ha. Dans cette même foulée, les statistiques des dernières années démontrent aussi que les volumes de bois récoltés en forêt privée de la région ne représentent, selon les années, que de 2 à 6% du total. Ce faible apport de matière ligneuse est si minime que l'impact de la forêt privée sur le développement socio-économique du Saguenay-Lac-St-Jean est tout simplement négligeable bien que plusieurs en colportent le mythe avec un certain succès.

Pour l'ensemble de la province, l'analyse des mêmes paramètres révèle des résultats sensiblement du même ordre de grandeur. Pour l'année 2002, les 130,000 propriétaires ont mis en marché un total de

6.5 millions de m³ pour des recettes de 289 millions de dollars. Cette récolte a été prélevée sur une surface de 6.6 M d'hectares pour des rendements moyens en volume d'exploitation par unité de surface de 1.0 m³/ha et des recettes moyennes se chiffrant à \$50/ha ou encore à \$2220 (\$289,000,000/130,000) par propriétaire.

Parce que la superficie de la forêt privée s'est accrue de 400,000 ha tout au cours des trois dernières décennies au détriment du domaine agricole, il est intéressant de comparer ces mêmes statistiques de recettes et de productivité avec ceux du domaine agricole. Le but de cet exercice est de tenter de déterminer si les fonds publics investis en forêt privée (3,000 à 6,000\$/ha) contribuent, comme le prétend la FPBQ, au dynamisme socio-économique de nos régions ou à la désintégration de celles-ci.

Entreprises agricoles

Les 30,000 entreprises agricoles du Québec qui exploitent au total 3,417,026 hectares de superficies génèrent annuellement des recettes d'exploitation de 6 milliards de dollars. Le chiffre d'affaires moyen annuel de ces fermes est donc de l'ordre de 200,000\$ et le rendement du revenu moyen des recettes à l'hectare est de 1756\$. Ces mêmes données pour notre région sont comparables à l'ensemble du Québec. Le revenu brut moyen des 1088 fermes du Saguenay-Lac-St-Jean (UPA, 2003) est de \$208,600 (227 M\$/1088 ; MAPAQ 2004) pour des recettes moyennes de \$1681/ha. Le total des surfaces cultivées pour la région, incluant près de 20,000 ha de bleuétière, est d'environ 135,000 ha.

Reboisement vs agriculture

En comparant les statistiques des deux domaines d'exploitation des sols mentionnés ci-haut, nous constatons que le revenu moyen brut des entreprises agricoles de la région est 98.7 fois plus élevé (208,600\$/2112\$) que celui généré par les entreprises de la forêt privée. Un hectare de sol en agriculture génère des recettes annuelles qui sont 53.4 fois supérieures (1681\$/31.50\$) comparativement à la même unité de surface du domaine de la forêt privée. Le potentiel de création de richesse de l'exploitation annuelle des sols en agriculture est donc supérieur de \$1650/ha (\$1681-\$31.50) comparativement à

cette même surface sur laquelle on exploite la matière ligneuse sur des cycles de récolte pouvant atteindre près de cent ans. Pour notre région, sur un cycle de production forestière de 75 années, les 30,000 ha de sols agricoles qui ont été reboisés, excluant les 10,000 ha de sol forestier (Classe 7, *Inventaire des terres du Canada*) tout au cours des trois dernières décennies engendrent annuellement des pertes de revenus agricoles se chiffrant à 50 millions de dollars et un cumulatif de pertes d'enrichissement communautaire d'exploitation de l'ordre de 3.7 milliards de dollars ($1650\$ \times 30,000 \text{ ha} \times 75 \text{ ans}$). Nous pourrions aussi inclure dans le total des pertes les 100 millions de dollars que le gouvernement a déboursés pour les coûts du reboisement des surfaces agricoles de classes 0-6.

Pour l'ensemble du Québec, ce même type d'analyse démontre des pertes en revenus agricoles totalisant, sur une période d'un cycle de récolte de matière ligneuse de 75 ans, environ 51 milliards de dollars ($(1756\$ - 50\$) \times 400,000 \text{ ha} \times 75 \text{ ans}$). Cette somme est plus que deux fois supérieure au total de toute la valeur actuelle des fermes du Québec.

Une autre réalité qui distingue l'exploitation de la forêt de l'agriculture est le fait que cette dernière engendre peu d'investissements d'infrastructures, de machinerie ou de dépenses de fonctionnement des équipements de la part de la très grande majorité des propriétaires. Par sa nature fondamentale la forêt n'a pas besoin d'être cultivée pour se maintenir ni pour produire une biomasse. Avant d'y investir des sommes considérables au détriment de l'agriculture, nous devons comprendre que les forêts du Québec sont parmi les moins productives de la planète et que ces investissements de l'État ne pourront contribuer à en augmenter les rendements moyens tout au plus de 10-15% au delà de son potentiel naturel. Les travaux sylvicoles ne pourront contribuer qu'à un supplément moyen de productivité d'environ $\$10/\text{ha}$ ($2 \text{ m}^3/\text{ha}/\text{an} @ \$50/\text{m}^3 \times 10\%$) pour des investissements initiaux de $\$5,600/\text{ha}$. Cette somme placée dans une institution financière à un taux d'intérêt annuel de 6% génère des revenus de plus d'un million de dollars sur une période de cent ans, durée souvent équivalente au temps nécessaire pour qu'un boisé atteigne son stade de maturité pour la récolte.

Conclusion

Alors que présentement de nombreux chercheurs en forêt publique se questionnent sur les impacts économiques et financiers d'un seul traitement sylvicole telle l'éclaircie précommerciale, les ténors de la forêt privée tentent, désespérément par tous les moyens, de justifier la rentabilité des investissements du gouvernement pour une série de près d'une dizaine de ces traitements. Ceux-ci sont exécutés successivement en fonction du stade de développement de la plantation et peuvent souvent s'étendre sur une période aussi longue qu'une cinquantaine d'années, avant d'en faire la récolte lorsque le peuplement atteindra sa maturité commerciale. Afin d'obtenir des rendements financiers intéressants sur ces investissements de long terme la productivité de la matière ligneuse par hectare devrait atteindre 20,000 m³, et non moins de 200 m³, afin de totaliser des recettes de l'ordre du million de dollars par hectare.

Dans son ensemble la présente analyse des données confirme la conclusion d'une récente étude en provenance de l'UQAR (Dugas, 2003). L'auteur conclue que malgré l'investissement de milliards de dollars, dans le cadre du programme de l'ARDA (1961) portant largement sur la mise en valeur des ressources naturelles du milieu rural et qui s'est échelonné sur une période de près de 40 ans, les disparités régionales n'ont pas été atténuées et les localités québécoises les plus fragiles se retrouvent encore et surtout en milieu agro-forestier et forestier.

L'analyse des chiffres officiels de l'impact économique de la forêt privée démontre clairement que le programme de mise en valeur de cette ressource qui coûte annuellement plus de 30 millions de dollars de fonds publics (3,000 à 5,600\$/ha), excluant les prestations d'assurances chômages et les remboursements de taxes foncières pour des superficies deux fois plus grandes que les superficies agricoles, est une machination d'appauvrissement collectif et de désintégration de notre domaine agricole ainsi que de nos communautés rurales. Cette gestion de l'aménagement du territoire, principalement de la part des MRC, du MAPAQ et du MRN, non seulement ne peut être un moteur de développement régional mais elle nous conduit directement vers l'amplification de l'exode de nos communautés et vers la fermeture de

certaines régions périphériques. En milieu rural les rangs des cantons sont les racines de nos villages. Lorsque l'État ou ses représentants y réintroduit la forêt pour en chasse les occupants, il ne faut surtout pas se surprendre de la fermeture de nos écoles ou des bureaux de postes ainsi que de l'état de désintégration de notre milieu socio-économique.

Marcel Ouellet, Ph. D., Écologiste
Directeur , Association des éleveurs de bovins
de boucherie du Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord.
ouellet.tournesol@sympatico.ca (418) 347-4446